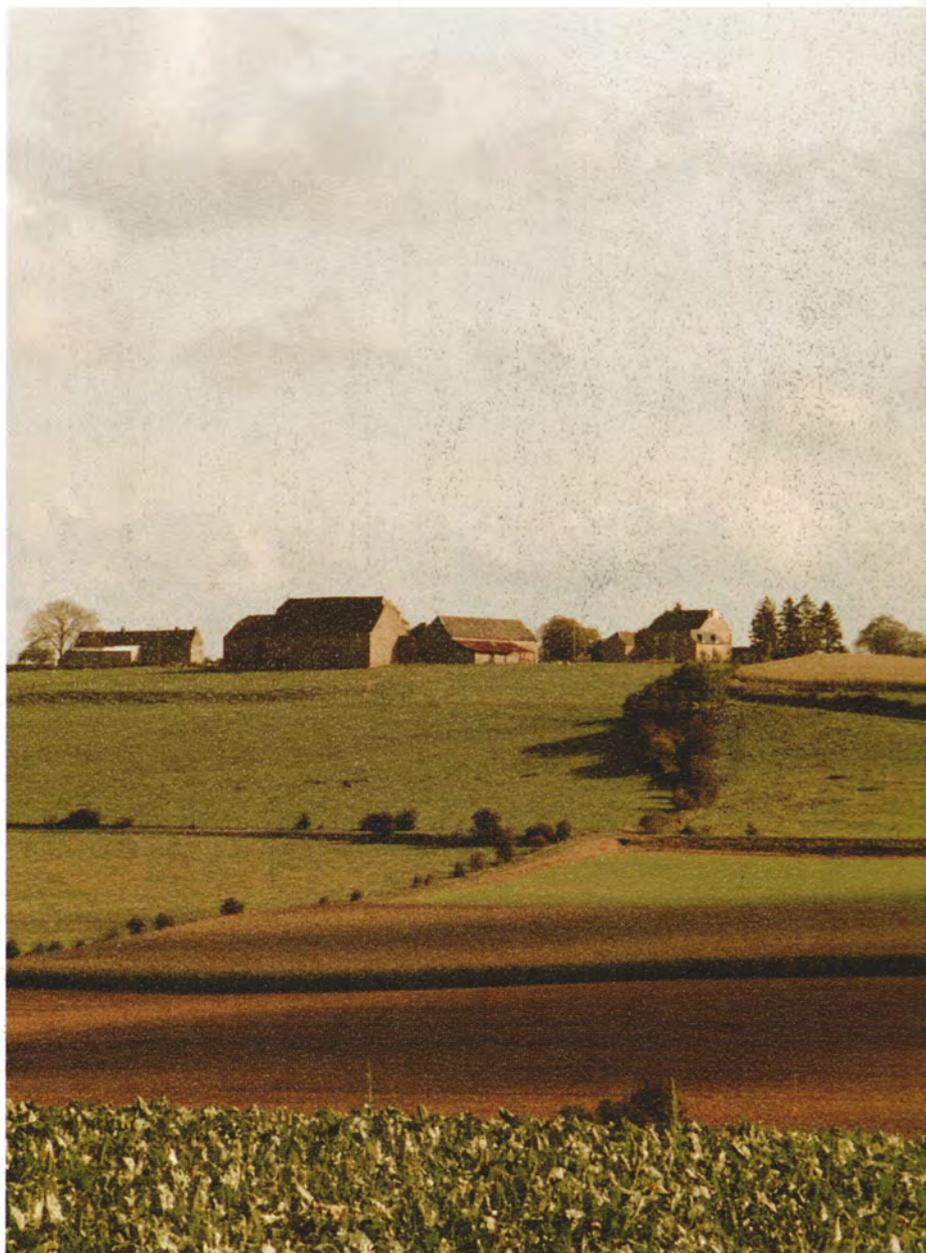


RICHESSSES D'UN MODESTE PATRIMOINE CONDRUZIEN : JASSOGNE



Avec le soutien du Ministère de la Région wallonne,
Division du Patrimoine.

Société Royale
SAMBRE & MEUSE

(A.S.B.L)

MEMBRES D'HONNEUR :

J. Bovesse - E. Tonet

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Mme Françoise Jacquet-Ladrier

Les Ravins 3 - 5100 Wépion - 081 /46. 05.42

Vice-Président : A. Falise

15, rue Pirèt-Pauchet - 5000 Namur.

Directeur de la revue : Mme Martine Arickx-George

rue du Couvent, 3 - 5100 Jambes

Secrétaire : Mme Marie-Louise Damoiseau

chaussée de Louvain, 129 - 5000 Namur. Tél. 081/22.26.13

Trésorière : Mme M.-Cl. Offermans

rue du Progrès, 12 - 5000 Namur

Membres : Mmes O. Maréchal-Pelouse, A. Mossiat,

G. Dereine, J. Godefroid, J. Lambert,

D. Leturcq, J. Culot.

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le directeur de la revue a essayé de toucher tous les ayants-droit au copyright des illustrations. Néanmoins, si l'un d'entre eux constatait que des illustrations ont été publiées à son insu, qu'il veuille bien prendre contact avec celui-ci.

Toute reproduction d'un article ou d'un extrait d'article, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable de l'éditeur.

Cotisation :

700 FB

Compte : 068-2009608-86 de Sambre et Meuse - Le Guetteur Wallon - 5000 Namur

SOMMAIRE

1997-2

PATRIMOINE RURAL

- *Un hameau en Condroz : Jassogne*
J.L. JAVAUX et J. LAMBERT p. 48

DROIT DE RÉPONSE

- *A propos des rochers de Frêne : une question controversée*
J. LECOMTE p. 74

Assemblée Générale statutaire du 22 mars 1997 p. 78

COUVERTURE

Le hameau de Jassogne étiré au sommet d'une colline condrusienne
(Photo IPM, 1993).

UN HAMEAU EN CONDROZ, JASSOGNE

Jassogne n'est plus aujourd'hui qu'un petit hameau perdu au sommet d'une ample colline qui culmine à près de 300 mètres d'altitude. Sans être le point le plus élevé de ce coin du Condroz namurois, il permet tout de même d'embrasser du regard tous les environs, jusqu'à Assesse à l'est, Maillen au nord, Crupet et Ivoy à l'ouest, Durnal enfin au sud. Deux grosses fermes et quatre maisons, groupées près d'un vieux tilleul rabougri, rappellent qu'il y a eu là, et le siège d'une paroisse, et le centre d'une seigneurie du comté de Namur¹.

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Si des vestiges romains sont signalés dans les environs immédiats², Jassogne n'apparaît dans l'histoire qu'en 1155, année où est mentionné un «*Balduinis vero de Jasonje*», tandis qu'est cité dès 1028 le village de *Gessinula* (Jassegnoule), qui a complètement disparu depuis des siècles³.

Paroisse

L'église paroissiale de Jassogne était dédiée à saint Martin et avait rang d'église médiane. Elle fit partie du concile (doyenné) de Ciney au diocèse de Liège, puis du doyenné d'Assesse dans le diocèse de Namur, dès la création de ce dernier (1559-1561)⁴.

L'abbaye de Leffe, détentrice des dîmes depuis une date inconnue, acquit de Gérard de Dave le droit de collation, c'est-à-dire de nommer le curé, entre 1229 et 1233 : elle déléguait depuis lors un de ses moines pour desservir la paroisse. Curieusement, celle-ci couvrait plusieurs villages situés tant au comté de Namur que dans la principauté de Liège : au premier ressortissaient, outre Jassogne et Jassegnoule, les écarts de Herbefays,

1. Jassogne, hameau de l'ancienne commune de Crupet, fusionnée à Assesse (province de Namur) depuis 1977. Sur l'étymologie du nom : J. HERBILLON, *Notes de toponymie namuroise*, ICC, *Jassogne, à Crupet*, dans *Le Gueux wallon*, LXI, 1985, pp. 70-71.

2. A.M. KNAPEN-LESCRENIER, *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Namur* (Répertoires archéologiques, IX), Bruxelles, 1970, s.v. Assesse, Crupet, Durnal et Maillen; A. MAHIEU, *Carte archéologique de Maillen*, dans *ASAN*, t. XIX, 1891, p. 391 et Pl. I.

3. Sur Jassegnoule, voir ci-après.

4. L'étude de base, à laquelle on se réfère ici une fois pour toutes, reste celle de F. JACQUES, *Jassogne et Mianoye*, dans *Namurcum*, t. XXVIII, 1954, pp. 17-27, parue également dans ID., *L'archidiaconé d'exception de l'abbaye de Leffe et les cures à la collation de son abbé*, dans *Analecta praemonstratensia*, t. XXXII, 1956, pp. 268-276. Sur les dîmes : A.E.N., *Fonds Stassart-de Maillen*, n° 428, f° 35 (1752). Voir également les *Albums de Croÿ*, t. XVI, *Comté de Namur III*, sous la dir. de J.M. DUVOSQUEL, Bruxelles, 1989, p. 153 et pl. 256.



Jassogne interprété en 1604-1605 par Adrien de Montigny. Plutôt qu'une représentation réaliste, un survol de toutes les composantes du village ou de la seigneurie ? La ferme de droite, avec ses deux tours circulaires, pourrait être celle de Mière (*Albums de Croÿ*, sous la dir. de J.M. DUVOSQUEL, *Comté de Namur III*, Bruxelles, 1989, pl. 256, détail).

Inzefy et Mière, ainsi que la ferme de Lizée; à la seconde, les quelques maisons de Houyemont et les villages de Mianoye et de Durnal, du moins en partie, car ce dernier était partagé de manière inextricable entre Namur et Liège. Or la zone namuroise de Durnal relevait de la paroisse de Spontin et possédait d'ailleurs sa propre chapelle, consacrée à saint Hubert !

Depuis longtemps, Mianoye possédait également une chapelle dédiée à saint Gilles, qui fut officiellement reconnue en 1731 et desservie alors par le curé de Jassogne. Il semble qu'il en fut de même à Durnal, pays de Liège, du moins le curé y signale-t-il expressément l'existence d'une chapelle en 1661.

Jassogne connut un déclin à ce point important à la fin du moyen âge ou au début des temps modernes, qu'en 1624, l'abbé de Leffe autorisa le curé Norbert du Terne (1622-1634) à résider à Durnal, plus peuplé. Au milieu du XVIII^e siècle, les dîmes étaient affermées pour 140 florins par an.

Après la Révolution française et suite au Concordat de 1801, le ressort paroissial de Jassogne fut dépecé : Mianoye fut rattaché à Assesse, Durnal à Spontin et Jassogne à Crupet, tandis que sa vieille église était désaffectée.

Seigneurie

Du point de vue temporel, Jassogne constituait un fief luxembourgeois, puis namurois (1342-1344) de la prévôté de Poilvache. Il appartenait au XIII^e siècle à la famille noble et



La grande ferme de Jassogne, siège de la seigneurie à la fin du XVII^e siècle (Photo IPM, 1993).

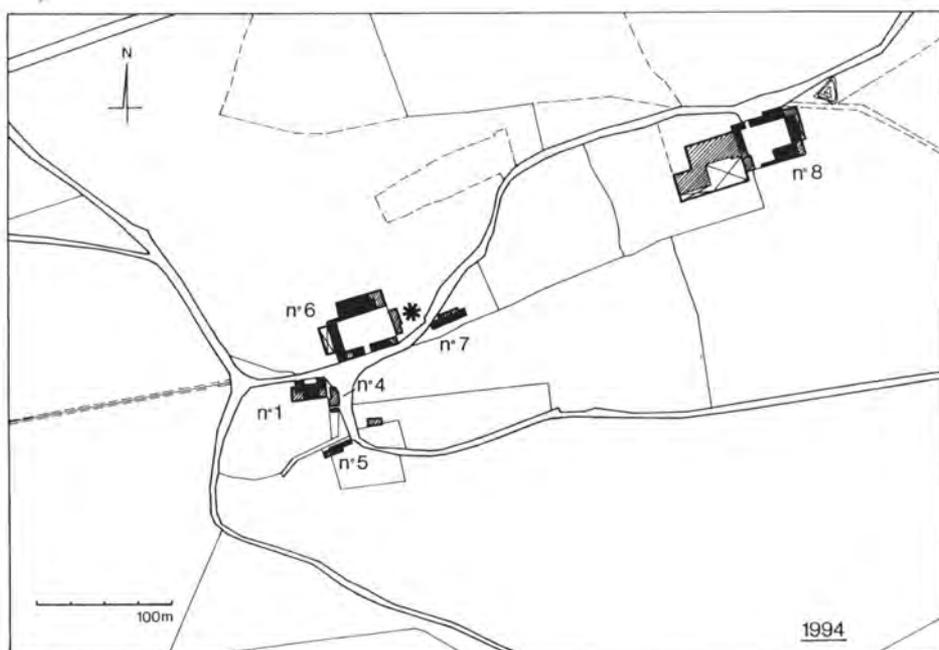
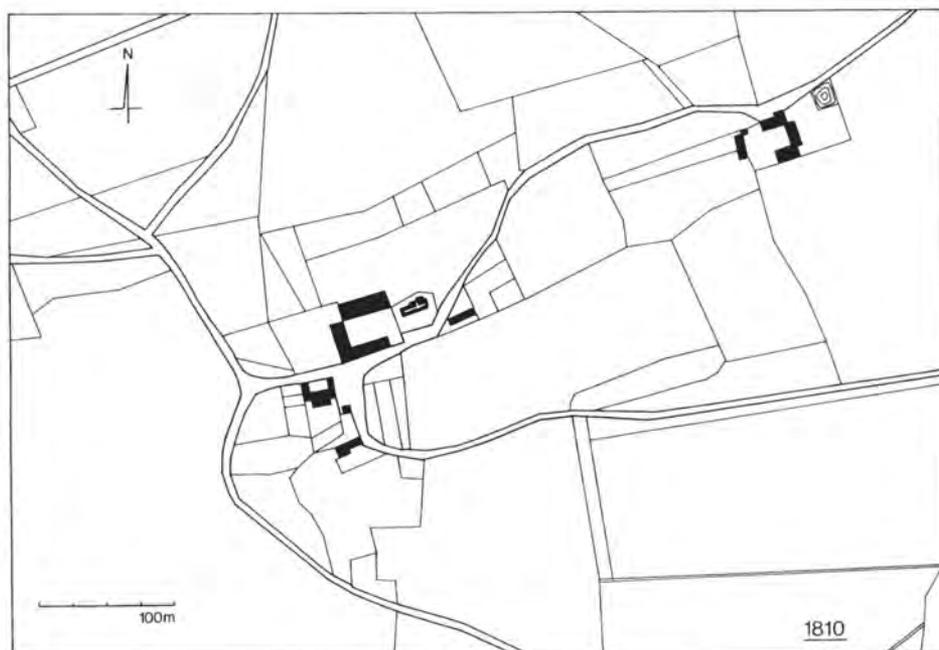
namuroise de Dave, dont faisait très probablement partie ce Gautier qui avait donné en 1028 à l'abbaye de Waulsort son alleu de *Jassegnoule*, avec moulin et brasserie. En tout état de cause, les Dave détenaient l'église et les dîmes de Jassogne, cédées vers 1220 à l'abbaye de Leffe, ainsi que l'alleu, inféodé en 1229-1230 à Waléran de Limbourg, fils du comte de Luxembourg⁵. Par la suite, Jassogne parvint aux détenteurs du fief du *Moulin-le-Comte*, à Crupet⁶, fief créé en 1303 par le comte de Luxembourg en faveur Henri de Venatte : les Crupet aux XIV^e et XV^e siècles, puis les delle Loye (1512) et les Carondelet (1540), toutes familles qui possédèrent en même temps la seigneurie liégeoise de Crupet. En 1626, Anne de Davre, veuve de Jean de Carondelet, acquit en engagère pour 2.600 florins la seigneurie hautaine de Jassogne, qui passa ensuite aux Dongelbergh (1682), puis après quelques péripéties, aux Mettecoven (1738) qui la gardèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime⁷.

La seigneurie ne décalquait pas les limites de la paroisse, loin de là, puisque Mianoye était le siège d'une seigneurie distincte, dans la principauté de Liège, et que la partie liégeoise de Durnal dépendait de la mairie de Ciney. Mais curieusement elle englobait la partie du village de Crupet située sur la rive droite du ruisseau de ce nom, comprenant entre autre les moulins dits *Moulin-le-Comte* et de la Ramonette. D'où les multiples contestations à propos de la délimitation tant de la seigneurie que de la paroisse, qui émaillent les

5. L. GENICOT, *Le fief de Jassogne et le service de garde à Poilvache au XIII^e siècle*, dans *Namurcum*, t. XV, 1938, pp. 23-27; B. TONGLET, *La seigneurie indépendante (XI-XIII^e siècles). L'exemple de douze familles du pays mosan*, Namur, 1992, pp. 55-62.

6. Si le *Moulin-le-Comte* était situé tout à côté du château de Crupet, dont il n'était séparé que par le ruisseau du même nom, il fit partie de tous temps de la juridiction de Jassogne.

7. L. LAHAYE, *Le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache*, Namur, 1895, pp. 100-116; S. BORMANS, *Les seigneuries féodales du pays de Liège*, Liège, 1871, pp. 122-126 (Crupet).



Du village au hameau : évolution de Jassogne en un peu moins de deux siècles, d'après le plan parcellaire de 1810 (A.E.N., Cadastre, plans de 1812, portefeuille n° 8) et le cadastre actuel. En hachuré sur ce dernier, les constructions ajoutées depuis le milieu du XIX^e siècle; l'astérisque marque l'emplacement de l'ancienne église. Si le nombre de bâtisses n'a guère augmenté, celui des parcelles a par contre singulièrement diminué !

archives du Conseil provincial de Namur⁸. D'où également le bornage réalisé en 1745 avec la juridiction de Maillen⁹, auquel appartiennent sans doute les quelques bornes marquées des lettres I (Jassogne) et M (Maillen) qui jalonnent encore les redents des anciennes limites communales près du lieu-dit «Chession».

Communauté

La connaissance du village pâtit irrémédiablement de la perte regrettable des archives de la cour de justice du lieu (échevinage), qui sous l'ancien régime étaient enfermées à clef dans un «*coffre de la justice*» déposé à la grande ferme de Jassogne : déjà pillées par les hussards vers 1746, elles ont disparu pour le reste dans l'incendie du presbytère de Dorinne en août 1914¹⁰.

La communauté gérait quatre bois en propre, plantés de haute futaie et bien entretenus, qui totalisaient 36 bonniers 2 journaux 4 verges, soit environ 34 ha 54,6 a. Ces bois étaient exclusivement destinés «*tant pour leur bois de chauffage que pour l'entretien des bâtimens ou réédification d'iceux*», à l'exclusion de tout pâturage¹¹.

Érigée sous la domination française, la commune de Jassogne, dont Henri-Joseph Braux fut le seul maire, ne connut qu'une existence éphémère, puisqu'elle fut réunie dès 1806 à la commune de Crupet.

Les rares dénombremments que l'on possède ne renseignent qu'un «*feu*» en 1449 et deux 20 ans plus tard : par feux, il faut probablement entendre les fermes, seules capables de contribuer aux «*aides*» réclamées par les ducs de Bourgogne. En 1602-1603, outre la *cense* du seigneur de Crupet (grande ferme de Jassogne) et celle de Jean d'Anthisnes, seigneur de Sorée et de Mière, le village compte quatorze pauvres veuves et deux manants, «*tauxés chacun d'iceulx à 1 sou 1 liart par mois, qu'ils ne peuvent payer à cause de leur pauvreté*»; il y a également une petite ferme et une maison à Inzefy. En 1626, trois *censes* et cinq *manouvriers* se regroupent autour de l'église, au milieu de 300 bonniers de bois (environ 283 ha 85 a)¹².

En 1776, la paroisse de Jassogne couvre¹³ :

- à Mianoye : onze maisons;
- à Durnal (partie liégeoise) : six à sept maisons;
- à Jassogne : - deux «*censes*» et deux petites maisons à portée de l'église,
 - une autre petite ferme et quatre maisons au bas de la «*montagne*» (=Inzefy),
 - la ferme de Lizée, située à un quart de lieue.

En 1833, quatre propriétaires se partageaient les deux fermes et les trois maisons du hameau¹⁴ :

8. A.E.N., *Enquêtes judiciaires*, n^{os} 9418, 9428, 9556, 9598, 9766, 10422, 10741, 10773 et 10781. Un «record» de la seigneurie de Jassogne en 1626 est même retranscrit dans les registres paroissiaux du lieu (A.E.N., *Registres paroissiaux*, n^o 482, pp. 52-53) !

9. A.E.N., *Enquête judiciaire*, n^o 10741 (1775).

10. *Ibid.*, n^o 10431; *Conseil provincial*, no 4996; *Inventaire des échevinages*, inventaire manuscrit aux A.E.N., p. 172, 8 n^{os} (1664-1794).

11. A.E.N., *Fonds Stassart-de Maillen*, n^o 444, f^{os} 122-124.

12. D.D. BROUWERS, *Les «aides» dans le comté de Namur au XVe siècle*, Namur, 1929, pp. 133, 166 et 214; *ID.*, *Les terriers du comté de Namur (1601-1612)*, Namur, 1931, pp. 254-255.

13. A.E.N., *Conseil provincial*, n^o 3500, f^o 519.

14. A.E.N., *Cadastre*, n^o 637, bulletins des propriétés.

Noms des propriétaires activité	Superficie des propriétés (total commune)	Propriétés bâties à Jassogne		
		parc.	nature	classe
E. de GOURCY, comte demeurant à Tavieres	278 ha 89,3 a	45	maison, bâtiment et cour [n° 6, grande ferme de Jassogne]	2
F. de VILLERS-MASBOURG rentier	82 ha 67,8 a	31	maison [n° 8, petite ferme de Jassogne]	2
H.J. COLLART cultivateur	4 ha 5,6 a	53	maison [n° 1, ancien presbytère]	2
H.J. BRAUX bourgmestre de Crupet	3 ha 93,9 a	42	maison [n° 7]	5
		54	bâtiment rural [fournil]	-
		60	maison [n° 5]	5

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ¹⁵

L' église disparue

L'église Saint-Martin de Jassogne a disparu au siècle passé. Son emplacement est toutefois bien connu, car il apparaît clairement sur la carte de Ferraris (v. 1777), sur les plans géométrique de 1807 et parcellaire de 1810, sur le cadastre «primitif» de 1833 et sur l'*Atlas des communications vicinales* de 1843. L'édifice se dressait tout à côté de la grosse ferme du village, juste dans l'axe de sa cour dont elle prolongeait en quelque sorte le flanc oriental.



Croquis de l'ancienne église Saint-Martin : en 1636, d'après une «vue de lieu» du village de Crupet (A.G.R., *Cartes et plans*, Inventaire manuscrit, n° 2469), 1758 et 1776 (A.E.N., *Cartes et plans*, n°s 291 et 350).

Une déclaration des revenus et dîmes du curé Jacques Lucion, en 1661, précise que depuis son entrée en fonction (vers 1653), l'abbaye de Leffe prenait à sa charge l'entretien de «*toutte l'église dudit Jassogne, tant de la muraille que du couverture*» ¹⁶. En 1673, de curieux témoignages déposés le 23 mai devant le notaire Senzo, de Namur, relatent le prêt d'une «*crampe*» (barre à mine) au curé Hugues Halloy (1667-1690) un dimanche aux

15. Sur l'architecture locale, voir *Le patrimoine monumental de la Belgique*, t. V, *Arrondissement de Namur*, Liège, 1975, pp. 145-146; *Architecture rurale de Wallonie. Condroz*, sous la dir. de L.F. GENICOT, Liège, 1989; ID. et al., *Le patrimoine rural de Wallonie. La maison paysanne*, 2 vol., Bruxelles et Namur, 1996.

16. A.E.N., *Archives ecclésiastiques*, n° 2238.

environs de la fête des Rois 1672 : l'engin servit soit à enlever la lierre qui poussait contre la muraille de l'église, soit à y creuser une brèche, afin de provoquer sa reconstruction à plus ou moins brève échéance¹⁷. Probablement s'agissait-il plus prosaïquement de vérifier si les différentes parties de l'édifice étaient bien liées entre elles et appartenaient donc à une même campagne de construction, auquel cas leur entretien relevait exclusivement des décimateurs. La manoeuvre semble avoir réussi, puisque le 8 novembre 1675 le Conseil provincial condamnait l'abbaye de Leffe «à réparer la nefve de l'église dudit Jassogne en telle sorte qu'on y puisse célébrer la messe et faire tous autres offices divins comme cy-devant»¹⁸. Monseigneur Ferdinand de Berlo de Brus, 11^e évêque de Namur (1697-1725), note dans son rapport de visite de l'église, le 13 juin 1701 : «nous l'avons trouvée tout nouvellement reconstruite et non encore consacrée; tout doit être blanchi»¹⁹. Reconstruction intégrale ou restauration complète ? Il est bien difficile de trancher au vu de ces mentions laconiques.

L'édifice est signalé comme «église en ruine» sur le tableau indicatif des propriétaires, de 1833²⁰, mais figure encore sur l'*Atlas des communications vicinales* de Crupet, dressé en 1843 par le géomètre Debarsy : son plan semble alors se composer d'une tour à l'ouest –qui apparaît déjà sur des croquis sommaires de l'église en 1636, 1758 et 1776²¹ – d'une ou de trois nefs –il y avait en tout cas trois autels en 1695–, d'une chapelle latérale au nord et d'un choeur à chevet plat.

L'ancienne église fut démolie en 1863 par la commune –bien qu'appartenant en fait à la fabrique– et son assiette vendue pour 200 francs le 30 mars de l'année suivante à Adolphe Mathieu, de Malvoisin, propriétaire de la grande ferme de Jassogne voisine²². Son emplacement est aujourd'hui en partie occupé par un bâtiment de cette dernière, mais l'essentiel est inculte et sert de voirie d'accès à la cour de ferme.

L'ancien presbytère (n° 1)

Le presbytère de Jassogne était en ruine au début du XVII^e siècle. Aussi, depuis 1624 le curé résidait-il à Durnal dans «une vielle place où souloit avoir (il y avait) maison avec un iardin y adjacent», qui avait été léguée à la cure et que les paroissiens, selon un accord verbal, s'étaient engagés à réparer²³. Évêque de Namur et abbé de Leffe marquèrent leur accord pour ce transfert. Mais en 1673, on ne trouvait déjà plus trace de l'acquisition de cette maison à Durnal et on ne se souvenait même plus de la convention de 1624 et de l'emplacement de l'ancien presbytère à Jassogne²⁴!

En 1776, les habitants de Jassogne tentèrent une première fois devant le Conseil provincial de récupérer «leur» curé. Mais sans succès, malgré les efforts déployés par le

17. A.E.N., *Protocoles notariaux*, n° 980 (24.05.1673). Document publié en annexe.

18. A.E.N., *Archives ecclésiastiques*, n° 2238.

19. Archives de l'Évêché à Namur, Reg. 4, f° 62v°.

20. A.E.N., *Cadastre*, n°s 248 (Section B, parcelle 44) et 637 (Bulletins des propriétaires, Jassogne — la commune).

21. A.G.R., *Cartes et plans*, Inventaire manuscrit, n° 2469; A.E.N., *Cartes et plans*, n°s 291 et 350.

22. Administration du Cadastre, *Mutations cadastrales*, Jassogne, article 68. A.E.N., *Protocoles notariaux*, n° 7169, acte 4598 (30.03.1864) : l'acte mentionne uniquement le numéro cadastral des deux parcelles vendues, Section B, n°s 43 [= cimetière] et 44 [= église], ainsi que leur contenance totale (6 a 97 ca), mais ne signale par leur ancienne fonction.

23. A.E.N., *Archives ecclésiastiques*, n° 2238, déclaration du curé Norbert de Terne (27.11.1658); *Enquêtes judiciaires*, n° 5812 (1661), document publié en annexe.

24. A.E.N., *Protocoles notariaux*, n° 980 (30.11.1673).



L'ancien presbytère de Jassogne, aujourd'hui.

La famille Collart au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles

Jean-Baptiste COLLART

† 30.11.1757 Spontin

X 23.09.1737

Marguerite CHARLES

† 10.01.1793 Spontin

8 enfants entre 1739 et 1755.
dont

Jean-Baptiste
manoeuvre et journalier
° 16.06.1740 Spontin
† 14.08.1815 Jassogne
X 31.05.1773 Spontin
Jeanne-Joseph HONTOIR

Marguerite-Joseph
° 18.10.1774 Spontin
† 04.06.1837 Jassogne

Henri-Joseph
cultivateur
° 25.10.1755 Spontin
† entre 1843 et 1850

07.09.1802 achat
presbytère Jassogne

X 28.03.1805 Jassogne

Henriette-Joséphine
° 29.03.1805
† 01.06.1850

Marie-Françoise
° 01.11.1807
† 26.07.1808

Marie-Françoise
° 25.08.1811
+ 4.05.1894
X 22.01.1831

Anne-Joseph-Cécile
° 04.04.1814
† 29.04.1821

Ferdinand-J. PUISSANT
journalier
° 2.06.1802 Godinne
† 26.12.1867 Jassogne

dont descendance

Sources : A.E.N., *Registres paroissiaux*, n° 482-483 et Tables, n° 286 (Spontin);
État civil, n° 306-313 (Crupet) et 665 (Godinne).

Administration communale d'Assesse, Registres d'État civil, commune de Crupet (1831-1900).

curé, frère Nicolas Cassin (1775-1781), moine de Leffe ne l'oublions pas, qui était lui-même à la base de la démarche. C'est qu'il espérait ainsi contraindre son abbé à lui bâtir un tout nouveau presbytère à Jassogne, d'autant qu'il y avait déjà acheté un terrain et vendu en 1777 tous ses bestiaux pour 737 florins ²⁵!

Six ans plus tard, une seconde tentative, menée par le curé Perpète Houssier (1781-1794), fut couronnée de succès. Il est vrai qu'une expertise de la maison curiale, réalisée le 18 mars 1782 par plusieurs maçons et charpentiers des environs, avait conclu que «*la maison doit être jettée à bas, à raison qu'il est impossible de la réparer ni restaurer, qu'il est même conseillable au curé d'en sortir le plutôt possible de crainte d'accident*». Le curé avait en outre déjà obtenu par échange avec la baronne de Mettecoven, usufruitière de la terre de Jassogne, un terrain de 178 verges petites (environ 42 ares) pour y bâtir la maison pastorale, avec l'accord des paroissiens, l'autorisation de l'abbaye de Leffe, décimatrice, et la bénédiction du doyen rural du concile d'Assesse et de l'évêque de Namur ! Dès le 30 novembre 1782, il procédait alors, avec l'accord de son abbaye, à la vente de tous les biens de la cure situés sur la partie liégeoise de Durnal : ancienne chapelle et presbytère où il résidait encore, partirent respectivement pour 119 florins et 364 florins, tandis que les terres furent cédées en arrentement pour 189 florins 10 sous par an. Toutes les ventes furent confirmées définitivement le 21 janvier 1783 ²⁶.

Devant une telle détermination, le procureur général du Conseil provincial de Namur ne put que proposer au Conseil privé, le 18 juillet 1783, d'émettre un avis favorable au déplacement du presbytère ²⁷.

La déclaration des biens de la cure par frère Perpète Houssier, en 1786 ou 1787, précise que le presbytère comprenait également «*grange, écuries, remises, cour et jardin*» et que le curé avait avancé les 3.600 florins nécessaires à sa construction, somme qu'il devait récupérer sur les dîmes que l'abbaye lui avait abandonnées pendant l'espace de 12 ans ²⁸.

Le presbytère tout neuf n'a eu qu'une brève existence, puisqu'il fut nationalisé, comme tous les autres biens d'église d'ailleurs, en 1796. Une expertise réalisée en 1798 estimait sa valeur de 1800 livres de France : il comportait alors quatre places au rez-de-chaussée et autant à l'étage, une cave, une écurie, une grange, trois étables, une cour et un jardin ²⁹.

La paroisse de Jassogne ne fut pas rétablie après le Concordat de 1801, aussi le presbytère fut-il vendu définitivement le 20 fructidor an X (mardi 7 septembre 1802) par Mathias Michaux, curé de Leffe, à Henri-Joseph Collart, de Spontin ³⁰. Ce dernier, cultivateur, était toujours détenteur du bien en 1833 et 1843 ³¹; il s'était marié à Jassogne le 7 germinal de l'an XIII (28.03.1805) à Marguerite-Joseph Collart, sa nièce (1774-1837), dont il eut 4 enfants entre 1805 et 1814 ³². Ferdinand-Joseph Puissant, son beau-fils, lui succéda entre 1843 et 1850.

25. A.E.N., *Protocoles notariaux*, n° 3763 (12.05.1777); *Conseil provincial*, n° 3500, f°s 515-522 (5.12.1776).

26. A.E.N., *Protocoles notariaux*, n° 3768 (30.11.1782 et 21.01.1783, 10 actes).

27. A.E.N., *Conseil provincial*, n° 3436 (30.04.1783).

28. A.E.N., *Archives ecclésiastiques*, n° 2238. La déclaration des biens de la cure n'est pas datée, mais elle fait incontestablement suite aux édits des 22 et 27.05.1786 et 20.01.1787, prescrivant l'établissement d'un état des biens du clergé. Elle stipule que le curé devait à ce moment récupérer encore 800 écus (2240 florins), selon la convention passée avec son abbé le 12.10.1782 et qui portait sur un terme de 12 ans.

29. A.E.N., *Enregistrement. Actes civils*, n°s 3270, f°s 95v°-96v° et 3273, f° 69.

30. A.E.N., *Protocoles notariaux*, no 5295, notaire A. Meunier, de Dinant, acte 151 de l'inventaire de l'an X; les actes des ans X et XI ne sont malheureusement pas conservés ! La vente pour une rente de 74 florins 7 centimes (capital de 1481 florins 40 centimes) est retranscrite aux A.E.N., *Enregistrement*, n° 1044, f° 20v°.

31. A.E.N., *Cadastre*, n° 637, bulletins des propriétés; *Atlas des communications vicinales*, de Crupet.

32. A.E.N., *État civil (Namur)*, n°s 306-310.



Grande ferme de Jassogne : logis et porche d'entrée depuis la cour (Photo IPM, 1970).

Le presbytère d'antan, en moellons de grès et pierre bleue, subsiste toujours au n° 1, tout à côté de la grande ferme de Jassogne et du vieux tilleul qui marque le centre du hameau. Il développe un double corps de trois travées en façade, haut de deux niveaux et flanqué de deux courtes ailes basses en retour, qui abritaient initialement des dépendances, grangette, écurie et étable. Les fenêtres à linteau droit et clé annoncent clairement leur appartenance au style classique du XVIII^e siècle finissant; la porte de même forme a toutefois été garnie, il y a peu, d'une traverse d'imposte fantaisiste, située à l'emplacement d'une devancière dont on ne connaît pas la forme. De solides chaînes d'angle harpées cernent la bâtisse, sous la haute bâtière d'ardoises à croupettes. De part et d'autre de la façade, les dépendances ont été quelque peu remaniées aux XIX^e et XX^e siècles, la plupart des ouvertures notamment ont été refaites ou déplacées, mais de manière cohérente sur le plan architectural.

Mieux ensoleillée, gainée de harpes d'angles et encore blanchie, comme l'était naguère toute la demeure au reste, la façade arrière étale cinq travées de baies similaires à celles de l'avant³³.

33. Sur les bâtiments du hameau, voir *Le patrimoine monumental de la Belgique*, t. V, Arrondissement de Namur, Liège, 1975, pp. 145-146; l'ancien presbytère porte le n° 1.



Grande ferme de Jassogne : la grange (Photo IPM, 1981).



Grande ferme de Jassogne : girouette des étables.

La grande ferme de Jassogne (n° 6)

Aussi loin que remontent les «reliefs» (dénombrements) du fief de Jassogne (1506), celui-ci se compose essentiellement de la «*grande maison de Jassogne*» et de la petite maison, dite de Cugnon. En 1626, lorsque Anne de Davre acquiert la seigneurie hautaine, la ferme est déjà partagée entre deux de ses enfants : Guillaume pour un quart et sa soeur Jacqueline pour le reste. La part de celle-ci échoit par héritage aux Brandenbourg, puis aux Berlaymont. Marguerite-Théodore-Ignace de Berlaymont, épouse de Philippe-Adrien de Dongelbergh, fait relief en 1682 des trois quarts de la ferme et acquiert en 1698 le quart manquant : elle réunit ainsi à nouveau toutes les parts de la ferme et de la seigneurie.

Elle a pourtant entrepris dans l'intervalle la reconstruction en pierre des bâtiments de ferme qui jusque là étaient en colombage³⁴ : la grange en 1686, puis le logis en 1688, notamment. C'est peut-être la raison pour laquelle dès 1686, puis en 1702 et 1706 elle hypothèque toujours un peu plus la seigneurie et la ferme, jusqu'à concurrence d'une somme de 9.000 florins !

Marie-Joseph-Philippine-Eléonore de Artéaga acquiert en 1715, 1716 et 1722 tous les droits sur Jassogne, dont hérite en 1738 son époux, Nicolas-Ernest de Mettecoven, seigneur de Mianoye et de Venatte. En 1751, la *cense* de Jassogne se compose d'une maison avec quartier de maître, basse-cour, grange, étables et jardin (3 bonniers, soit 2 ha 83,8 a), de 102

34. C'est ce qui ressort des baux de la ferme passés les 23.10.1663 et 30.10.1681 : «Ferat [le reprenneur] faire chaque année deux cents de waux (= *gerbes de pailles pour les toitures en chaume*) pour estre applicquez entour des bastiments et entretiendrat ledit reprenneur les desoustrains (= *soubassement*), festuages (= *clayonnage*) et bas-palleroux (= *panneaux en torchis*) de ladite cense, et comme ils luy seront livrezz» (A.E.N., *Protocoles notariaux*, n^{os} 981 et 983).

bonniers de terre (96 ha 51 a), de 3 prairies de 6 bonniers en tout (5 ha 67,7 a) et de 144 bonniers de bois en 9 parcelles (136 ha 25a), soit au total 241 ha 27,5 a³⁵.

Le domaine reste aux mains des Mettecoven jusqu'à la fin de l'ancien régime, puis parvient aux de Gourcy-Serainchamps au début du XIX^e siècle. En 1854, lors de son partage, il comprend encore la ferme de Jassogne, les moulins à eau de Moulin-le-Comte et d'Avillon, des prés et des terres, le tout d'une contenance de 278 hectares 72,4 ares, évalué à la somme de 527.000 francs; la ferme et une partie des terres (152 hectares 78,7 ares) échoient à Charles-Nicolas-Ernest de Gourcy-Serainchamps, rentier à Ermeton-sur-Biert³⁶.

La ferme de Jassogne constitue indéniablement un morceau de choix, qui mériterait sans conteste un classement comme monument. Elle s'ordonne aujourd'hui tout autour d'une cour rectangulaire, accessible au sud par un petit porche coiffé d'une toiture à la Mansart. Mais autrefois, ses bâtiments en moellons de grès étaient répartis de manière plus lâche sur trois côtés seulement de la cour : le logis au sud, la grange en face et les étables à l'ouest. Le flanc oriental était alors entièrement ouvert sur l'église. De nouveaux bâtiments en grès et en calcaire sont venus combler les vides principalement durant la seconde moitié du XIX^e siècle, après la destruction du vieux sanctuaire.

Le logis de type traditionnel superpose deux niveaux au-dessus des caves à demi enterrées. Il tourne le dos à la rue, côté pourtant le mieux ensoleillé mais paradoxalement le moins ouvert. Quasi intacte, sa belle façade s'ouvre au nord, vers la cour : deux travées de fenêtres à croisée – les croisillons de pierre ont toutefois disparu aux fenêtres du rez-de-chaussée – y encadrent la porte en plein cintre qui axe le double corps; à l'étage, la fenêtre centrale, à traverse, affiche sur son linteau le millésime de 1688. C'est dans ce logis que le baron de Mettecoven attestait en 1747 «*que le coffre de la justice mis en ma maison dite Jassogne, a été mis dans icelle en la chambre échevinale*»³⁷. La demeure a été agrandie d'une travée vers l'est en 1869.

La grange d'en face a été plus malmenée : si son volume est maintenu, beaucoup d'ouvertures nouvelles ont été percées en façade, souvent sans harmonie, aux XIX^e et XX^e siècles. Elle s'ouvre au centre par un portail à linteau de bois, millésimé de 1686 au revers; elle intégrait dès l'origine une étable sous fenil, à gauche, dont la porte cintrée en moellons de grès a malheureusement disparu il y a une dizaine d'années.

Une nouvelle étable sous fenil a été ajoutée à droite de la grange en 1863. Ses baies à linteau droit sont toutes simples et sont sans doute à mettre sur le compte d'un remploi, mais son ordonnance intérieure tranche par le soin apporté à son couvrement. L'espace y est en effet couvert de voûtes en voile sur doubleaux, réparties en deux files de quatre travées et soutenues au centre par de sveltes piliers monolithes chanfreinés. Ce type de voûtement apparaît au XVIII^e siècle et est encore fréquemment utilisé durant la première moitié du XIX^e siècle; il est toutefois moins fréquent par la suite.

Les étables de l'ouest sont contemporaines du logis et de la grange. Si elles sont bien condrusiennes par leur volume, elles évoquent toutefois l'Ardenne par la mise en oeuvre du grès dans les cintres des portes – une d'elles a été modifiée au XIX^e siècle –, des petites fenêtres et des trois gerbières. Les trois étables sont couvertes au-dedans de lourdes voussettes sur solives. Leur fonction est annoncée au loin par une amusante girouette qui figure un homme menant une vache par un licol.

35. L. LAHAYE, *Op.cit.*, pp. 107-116 et 119-123; S. BORMANS, *Les seigneuries féodales, Op.cit.*, pp. 274-276.

36. A.E.N., *Protocoles notariaux*, n° 7154, acte 1711 (29.11.1854).

37. A.E.N., *Conseil provincial*, n° 4996 (3.01.1747).



Le centre du hameau rassemble toutes les fonctions d'antan. De gauche à droite : fournil, forge (n° 4), ancien presbytère (n° 1) derrière le tilleul multiséculaire et grande ferme de Jassogne (n° 6).

Entre les étables et le logis, prend place le porche d'entrée, millésimé de 1712 à la clé du portail en plein cintre, mais dont la partie supérieure et la face sur cour, toutes deux en calcaire, ainsi que la toiture à la Mansart datent vraisemblablement de 1863. De part et d'autres s'appuient fournil et dépendance, cette dernière remontée en partie en 1940.

Quant aux bâtiments du flanc oriental, ils ont été construits en 1875 et 1905.

Adossée contre le logis, côté rue, mais en bonne partie recouverte par un buis, une croix funéraire en calcaire rappelle à la fois le décès d'Arnould de Havelange, dit des Fiez, en 1652 et l'ancien cimetière qui entourait église, située jadis à quelques mètres de là.

La petite ferme de Jassogne (n° 8)

Appelée maison *de Cugnon* en 1506, la petite *cense* de Jassogne appartient depuis 1670 au moins à la famille Salpeteur, mais est exploitée à cette époque par des fermiers du nom de ... Jassogne ! Elle est achetée en 1761 pour plus de 9.000 florins par François-Henri-Joseph Pasquet, bourgeois de Namur, et parvient ensuite aux de Villers-Masbourg, de Pont-à-Lesse, qui la conservent jusqu'en 1861³⁸. Pas plus que les précédents, les propriétaires qui se succèdent aux XIX^e et XX^e siècles, établis pour la plupart à Bruxelles, ne résident à Jassogne, à l'exception de l'actuel, qui a repris l'exploitation depuis 1984.

La ferme en moellons de grès, qui dessine presque un quadrilatère, est largement tributaire du XIX^e siècle. Mais elle remploie un gros oeuvre du siècle précédent, décelable

38. A.E.N., *Protocoles notariaux*, n°s 981 (14.04.1676), 1379 (28.10.1706) et 3338 (2.05.1761).



au logis qui occupe le flanc sud (porte et pignon à rue), au fournil de l'aile orientale et aux étables d'en face (portes cintrées et pignon). Le tout est resté parfaitement homogène.

La ferme s'est toutefois considérablement agrandie en 1976 et 1990 : de nouveaux bâtiments en béton, correctement greffés à l'ouest du vieux quadrilatère, en ont plus que doublé la superficie. Ils annoncent au loin à la fois le dynamisme de l'exploitant et une mutation quasi irréversible du patrimoine architectural en milieu rural.

Les maisons (n^{os} 5 et 7)



En contrebas du presbytère, la première maison (n^o 5), en grès, regroupe sous une même toiture l'habitation proprement dite, à deux niveaux chichement éclairés en façade par deux fenêtres, et deux étables sous fenil, à droite. Elle remonte, en partie du moins, au XVIII^e siècle, comme l'attestent son volume aigu et de rares baies encore à encadrement de bois, au pignon notamment. La plupart des ouvertures y ont en effet été refaites en pierre de taille au XIX^e siècle.

A l'est de la grande ferme, un long volume, en calcaire cette fois (n^o 7), s'est développé en plusieurs étapes au départ d'un logis traditionnel, de deux niveaux et trois travées. Si les fenêtres, sans doute à traverse à l'origine, ont été agrandies aux XIX^e et XX^e siècles, comme toutes les autres baies de la bâtisse au demeurant, la porte axiale, soignée, affiche dans un écu au centre du linteau le millésime «1743 / I A B» au-dessus d'un trident (fourche ?) : il s'agit à l'évidence des initiales de Jean-Antoine

Petite fenêtre à encadrement de bois, du XVIII^e siècle, au pignon du n^o 5.

La porte du n^o 7, millésimée de 1743 au linteau, affiche également les initiales de son constructeur : Jean-Antoine Braux (Photo IPM, 1970).



Le bâtiment le plus «jeune» du hameau : la forge d'Alexandre Gillet (1856), actionnée jusqu'en 1991 par son arrière-petit-fils, Vital Gillet.

Braux, né en 1712, échevin de Jassogne depuis 1745 et repreneur des dîmes de la paroisse en 1752, dont la famille est établie dans la localité depuis la première moitié du XVII^e siècle au moins ³⁹. Henri-Joseph Braux, neveu de Jean-Antoine né en 1765, maire de Jassogne jusqu'en 1806, puis bourgmestre de Crupet, était toujours propriétaire de la demeure en 1833, comme il l'était d'ailleurs de l'autre maison du hameau (n° 5) et du fournil !

Le fournil (à côté du n° 4)

Ce petit bâtiment en moellons de calcaire remonte à la seconde moitié du XVIII^e siècle, comme l'attestent son volume aigu, la taille «en rustique» de sa porte à linteau droit et une petite fenêtre à encadrement de bois au sommet du pignon à rue. Son four proprement dit est en ruine, tandis qu'un appentis de tuile et de zinc recouvre son pignon à rue. Le fournil appartenait en 1833 à Henri-Joseph Braux, propriétaire également des deux maisons précédentes.

La fontaine (en face du n° 5)

Un peu en contrebas du fournil, survit une fontaine peu à peu envahie par la végétation. Creusée dans le sol, la cavité maçonnée, d'un bon mètre de côté, est couverte de grosses dalles de calcaire. Une ouverture nettement ébrasée permet d'atteindre la nappe phréatique, située à peine un mètre plus bas et qui ne tarit que très rarement. Deux murets de soutènement retiennent les terres de chaque côté et permettent un accès aisé au précieux liquide.

La forge (n° 4)

C'est la construction la plus «jeune» du hameau. Elle a été bâtie en 1856 sur la voie publique par Alexandre Gillet, maréchal-ferrant du cru, qui n'a acquis le terrain qu'en ... 1864 ⁴⁰. Elle se compose d'un petit logis de deux niveaux, en moellons de grès chaulés,

39. A.E.N., *Registres paroissiaux*, n^{os} 482-483; *Enquêtes judiciaires*, n^{os} 9418, 9428, 9598 et 10422; *Fonds Stassart de Maillen*, nos 428 (f^{os} 35 et 71) et 444 (f^{os} 122-123).

40. Administration du cadastre, Mutations, 1856, n° 3; A.E.N., *Protocoles notariaux*, n° 7169 (30.03.1864).

éclairé par une travée seulement de fenêtres à linteau droit. A sa droite, une dépendance plus basse abrite la forge, à laquelle un petit portail en anse de panier permet un accès commode. Tout son outillage y est resté en place, comme figé dans l'attente de son dernier utilisateur, Vital Gillet, dit «*li marchaux*» (1906-1991). Encastrée dans le sol de l'autre côté du chemin, une ancienne roue de moulin servait de gabarit au maréchal-ferrant lorsqu'il cerclait autrefois les roues de chariot en bois.

A LA DÉCOUVERTE DE QUELQUES LIEUX-DITS

Le ruisseau qui jouait a cache-cache

Il est entre Assesse et Crupet un ruisseau appelé jadis «*Rieu d'Aucoch*»⁴¹ et dénommé aujourd'hui de Trignée, de Mière ou de Crupet selon les endroits traversés d'est en ouest. Il prend sa source à l'extrémité orientale d'Assesse, au lieu-dit «*Fontaine Montjoie*». Dans la traversée du village, il est alimenté par une source dénommée «*Lambinette*»⁴² et par les différentes sources de la «*Grande Eau*». Plus loin, quelques ruisselets intermittents et le ruisseau de Vovesenne contribuent à grossir son débit. Il rejoint ensuite le ry de Vesse à Crupet, puis il se jette dans le Bocq à Bauche, en amont d'Yvoir.

Le cours du ruisseau est surtout caractérisé par une série d'accidents géologiques, dont l'existence est attestée aux XVIII^e et XIX^e siècles : «*[...] la Fontaine d'Assesse, qui forme un tout petit ruisseau traversant la seigneurie de Wavremont, se perd ordinairement tous les ans en été en s'engouffrant dans différentes ouvertures qui se font en terre, qu'on appelle engoujoirs ou gouffres souterrains, lesquels engoujoirs se trouvent vers le milieu d'une des prairies de la cense de Millier, de manière que pendant tout l'esté il n'y a point du tout d'eau provenant de ladite fontaine, qui descende plus bas que lesdits engoujoirs, ainsi qu'il a remarqué très souvent.*

[...] au commencement d'une seconde prairie de Millier, vers l'endroit où commence la juridiction de Jassoigne du costé de Wavremont et Assesse, il y at encor deux semblables engoujoirs et même plusieurs autres en descendant lesdites prairies, par lesquels les eaux [...] se perdent encor à mesure qu'elle y peuvent parvenir lorsqu'elles s'augmentent en temps plus humide, de sorte que lorsque les eaux [...] se grossissent peu à peu et qu'il en peut passer deseur le premiers desdits engoujoirs, elles se perdent dans un second, puis un troisième et ainsi successivement d'engoujoirs en engoujoirs, de sorte qu'il est très rare que l'eau [...] s'escoule plus avant que lesdits engoujoirs et qu'elle puisse parvenir jusqu'au ruisseau formés par les fontaines, nommées les Fontaines-Dieu, sinon peut-estre quelques fois pendant deux ou trois mois vers le temps des neiges et des pluies»⁴³.

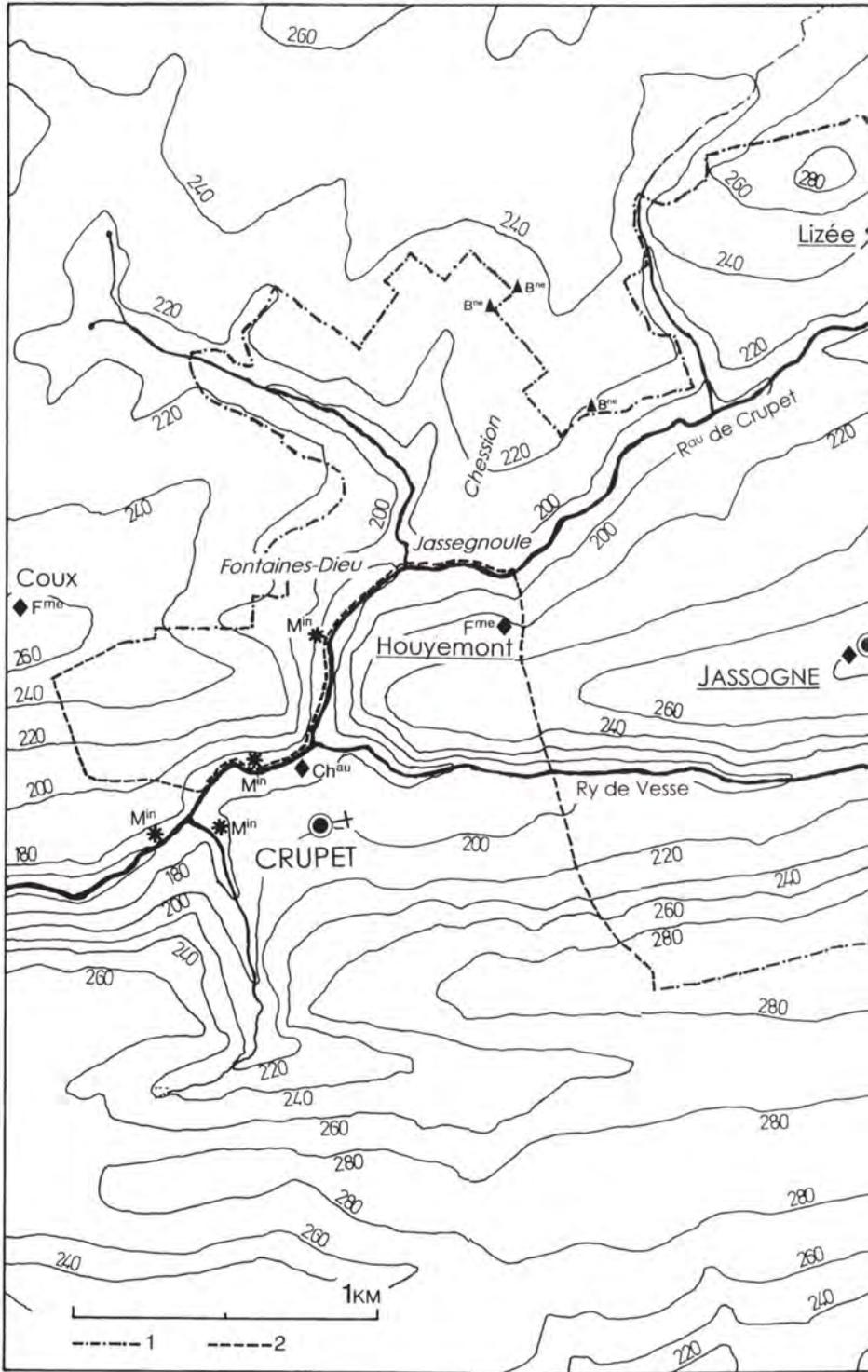
Au début de ce siècle, une partie du ruisseau s'engouffrait «*vers 600 mètres à l'ouest de la ferme de Mière, dans un aiguigeois à fonctionnement permanent*»⁴⁴. Aujourd'hui encore, les agents des Eaux et Forêts surveillent attentivement le ruisseau, car des pertes actives s'y reforment de temps à autre. Le phénomène est, il est vrai, assez fréquent sur terrain calcaire. Ainsi dans le vallon sec de Mont(-Godinne), tout proche, où une série de

41. L. LAHAYE, *Le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache*, Namur, 1895, p. 446.

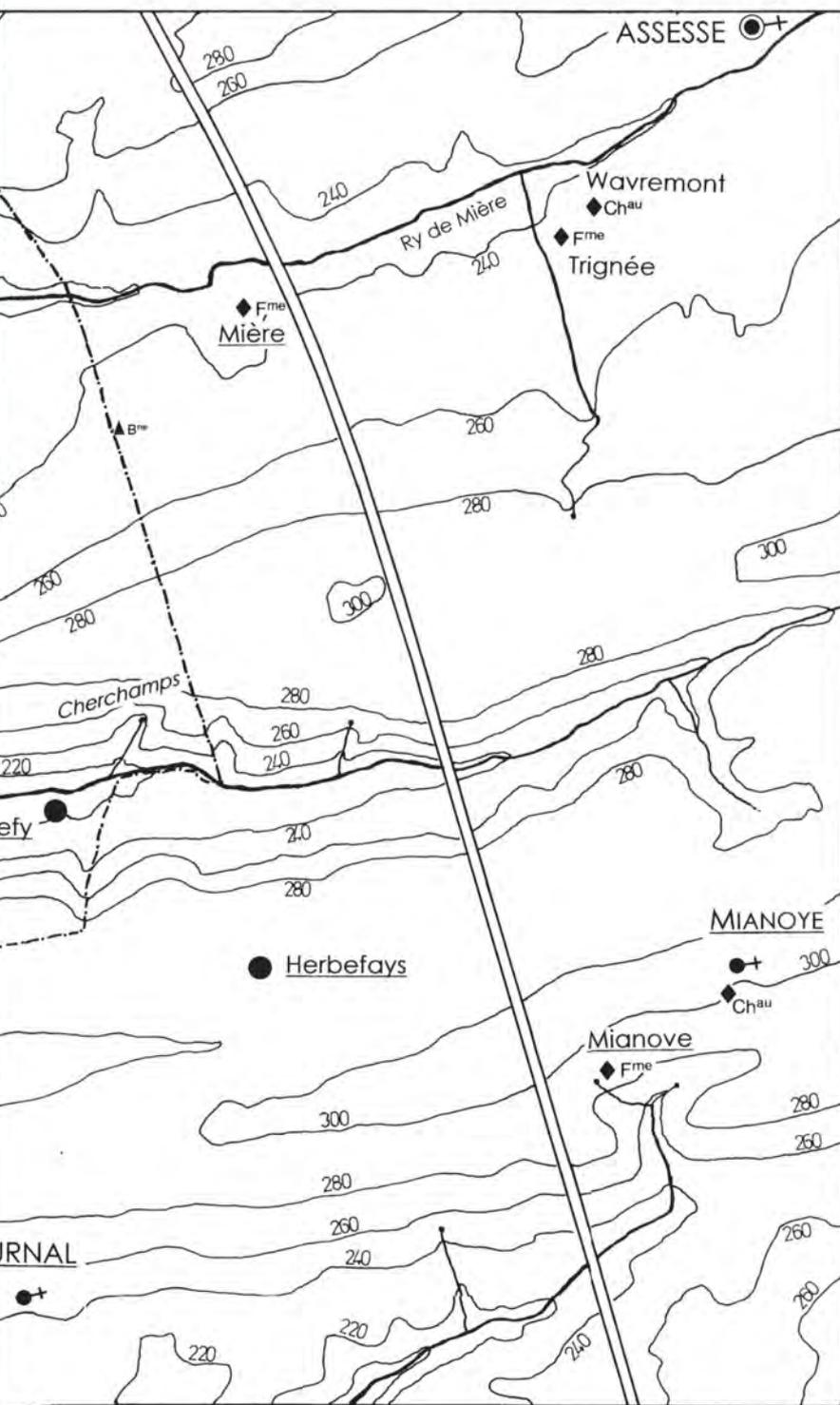
42. A.E.N., *Archives de l'Administration provinciale*, n°1816.

43. A.E.N., *Enquêtes judiciaires*, n°s 9556 et 9598.

44. E. VAN DEN BROECK, E.A. MARTEL et E. RAHIR, *Les cavernes et rivières souterraines de la Belgique*, t. II, Bruxelles, 1910, p. 1204.



Carte oro-hydrographique des environs de Crupet. Seule l'autoroute des Ardennes, qui traverse la contrée, est représentée. Les limites communales avant fusion (1) et des cartes anciennes (2)



nord au sud, a été indiquée. Restitution des limites de la **seigneurie** de Jassogne, sur base des noms de lieu soulignés faisaient partie de la **paroisse**.

grottes bien connues des spéléologues (trous Bernard, Wéron, de l'Église ou d'Haquin, pour ne citer que les plus connus) livrent accès au cours souterrain d'un ruisseau dont les eaux ressortent dans la Meuse à Chauveau.

Une série de vestiges ténus jalonnent le fond de la vallée. Mais ici les documents de pierre et les documents sur papier sont discordants ⁴⁵! En effet, lorsque textes et plans anciens prétendent à l'existence de l'un ou l'autre édifice, rien ne subsiste sur le terrain, du moins apparemment ⁴⁶, tandis qu'aux endroits où des traces de constructions demeurent visibles, les archives sont muettes. Il s'agit principalement de «*vintas*», terme dialectal qui désigne à la fois une vanne de moulin et une vanne d'irrigation, dont bien des exemples subsistent en Condroz et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ⁴⁷. Mais ici on ignore à quoi ces vannes pouvaient bien servir.

Les Fontaines-Dieu

Deux documents du XVIII^e siècle font allusion «à l'endroit où les Fontaines-Dieu se rendent dans le ruisseau de Crupet» ⁴⁸. Cet endroit se situe en amont du village de Crupet, ainsi qu'en témoigne un partage de biens en 1896, où figurent un pré et une prairie dits «*Ramonette ou Fontaine-Dieu*» ⁴⁹. Le moulin de la Ramonette, daté de 1736 sur la porte du logis, existe toujours au n^o 4 de la rue Basse : aujourd'hui situé à l'entrée de Crupet en venant du nord, il faisait encore partie de la commune de Jassogne lorsqu'il a été remis en état entre 1804 et 1810 par Pierre-Joseph Purnode ⁵⁰.

En 1832, le ruisseau de Crupet est encore appelé *Fontaines-Dieu* ⁵¹. Depuis le début du XX^e siècle, la Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux (C.I.B.E.) dispose à cet endroit d'une importante station de captage d'eau.

45. A.E.N., *Cartes et plans*, n^o 321, carte figurative du village d'Assesse (1758); *Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris (1771-1778)*, éditée par le Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1965-1976, pl. 137, Assesse.

46. Pourtant un moulin devait bel et bien exister à proximité de Mière : «*Le soussigné mayeur de La Viscomté de Wavremont certifiont d'avoir fait marché avec Emannuel Purnode pour construire un bâtiment à Millier joindant aux pressoir à l'huile, de la largeur comme sensuit : premièrement pour faire une maison, chambre, escurie et grange le largeur icy spécifiez. La basse parois de derier et devant la largeur de quarante cinq pieds en largeur et deux peignion de la largeur de l'uisinne que fait a présent, et (?.) une cave l'une sur somier et un entre deux entre l'écurie et la grange jusqu'au sommier, et réparer le peignion de l'usine du costé de la roue et le planters et le ventages du bache pour le prix de vindt-neuffe escus demy, argent de Brabant, et ledit batiment doit etre fait la hauteur de l'usinne*» (A.E.N., *Protocoles notariaux*, n^o 2964, notaire Walrand, 4.03.1757). Ce texte atteste de l'existence d'un pressoir à huile sur le ruisseau, à proximité de la ferme de Mière. La construction de ce moulin, dont la convention prévoit l'extension, est forcément antérieure à 1757. Nous ignorons si les travaux furent réalisés.

L'accès aux archives de la famille de Mérode, conservées à Bruxelles, permettrait sans doute d'apporter quelques précisions.

47. Quelques-unes de ces vannes d'irrigations existent toujours à Braibant, Emptinne et Natoye, notamment. Le plus bel exemple se trouve toutefois à Reuleau, où un pont de neuf arches, avec autant de «*vintas*», permettait simultanément le fonctionnement d'un moulin, l'irrigation des terres et, apparemment, l'alimentation d'une pompe hydraulique (*Le patrimoine monumental de la Belgique*, t. XXII, *Arrondissement de Dinant*, Liège, 1996, p. 341 et pl. VIII; en ce qui concerne le XIX^e siècle : J. LAMBERT, *Inventaire des archives de l'Administration provinciale. Cours d'eau et distribution d'eau* (à paraître), n^o 2564).

48. A.E.N., *Enquêtes judiciaires*, nos 9556 (1731) et 9598 (1732).

49. A.E.N., *Protocoles notariaux*, n^o 7988, notaire Logé, acte 9111 (12.11.1896). Partage des biens de feu Jean-Louis Purnode, époux de Philippine Gillain. Parcelles cadastrées section A, n^{os} 13 à 17, d'une contenance de 1 ha 35 a 20 ca.

50. *Le patrimoine monumental de la Belgique*, t V., *Op. cit.*, pp. 140-141; A.E.N., *Département de Sambre-et-Meuse*, n^o 162.



Profils du terrain au lieu-dit «Chession»

à Courrière, dit *chemin de Chession* dans un plan de 1788⁵⁴, porte lui aussi le nom de *Chession*⁵⁵. Le chanoine Roland pense que ce terme proviendrait du mot latin *castellio*, désignant un endroit fortifié ou un champ d'inhumation⁵⁶,

Jassegnoule, hameau disparu

Depuis longtemps, *Jassegnoule* n'est plus qu'un lieu-dit qui correspond, tant sur le cadastre de 1831 que sur l'actuel⁵², à quelques hectares de prairies sur la rive gauche du ruisseau de Crupet.

L'appellation désignait jadis un ensemble de biens allodiaux répartis sur les deux rives du ruisseau, consistant en eaux, terres, bois, brasserie et moulin. Ils firent l'objet de deux donations à l'abbaye de Waulsort, l'une en 1028, l'autre entre 1048 et 1070⁵³. Ce hameau n'apparaît plus jamais dans les textes par la suite : il n'est plus qu'un lieu-dit inhabité sur les cartes de 1758 et 1776 déjà citées.. Il était situé, il est vrai, entre les pertes du ruisseau de Crupet, en amont, et les *Fontaines-Dieu*, en aval, soit au plus mauvais endroit pour implanter un moulin et une brasserie !

La colline de Chession

Surplombant le site de Jassegnoule d'une dizaine de mètres, un éperon assez raide, étiré entre les chemins menant l'un à Maillen et l'autre jadis

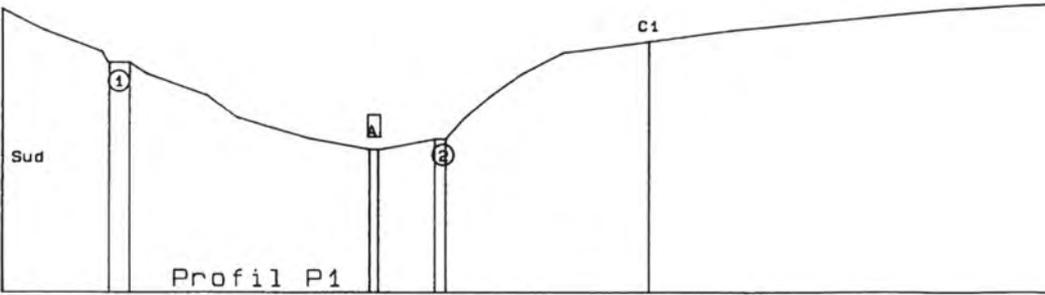
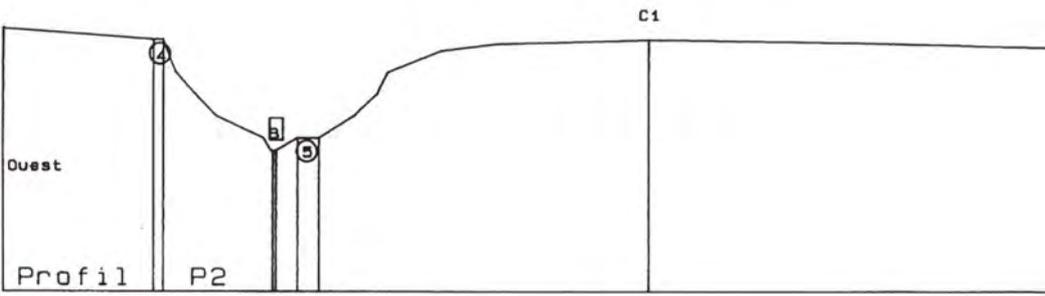
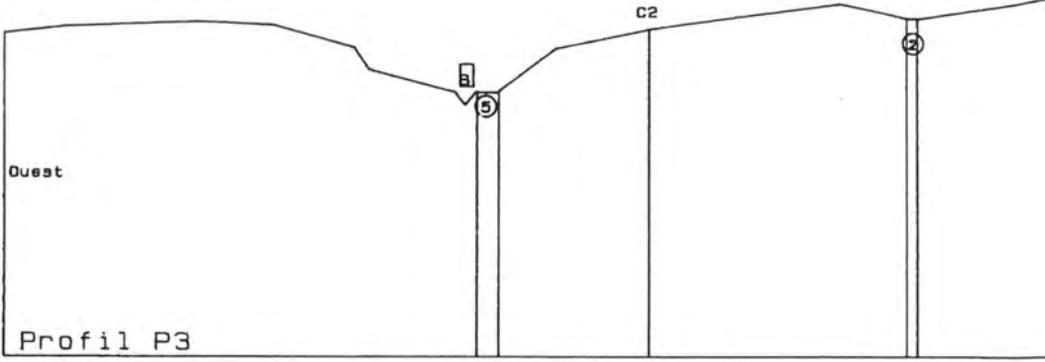
51. Ph. VANDER MAELEN, *Dictionnaire géographique de la province de Namur*, Bruxelles, 1832, p. 64.
52. A.E.N., *Cadastre*, n° 637, «Jassegnoule» : section A, parcelles 39 et 41 à 44, soit 8 ha 57 a 10 ca. Cadastre de la commune d'Assesse, 2e Division (Crupet), section A, 1re feuille, parcelle 39g.

53. F. JACQUES, *Jassogne et Mianoye*, *Op. cit.*, pp. 19-20.

54. A.E.N., *Cartes et plans*, n° 291. Voir aussi : A.G.R., *Cartes et plans manuscrits*, n°2470 (1774). Ces deux chemins portent à l'*Atlas des communications vicinales* les n°s 1 et 4. Or «des sources et eaux souterraines se trouvent dans le sous-sol des tronçons des chemins 1 et 4». Administration communale d'Assesse, *Délibérations du Conseil communal de Crupet*, 1891-1912, à la date du 4.02.1906.

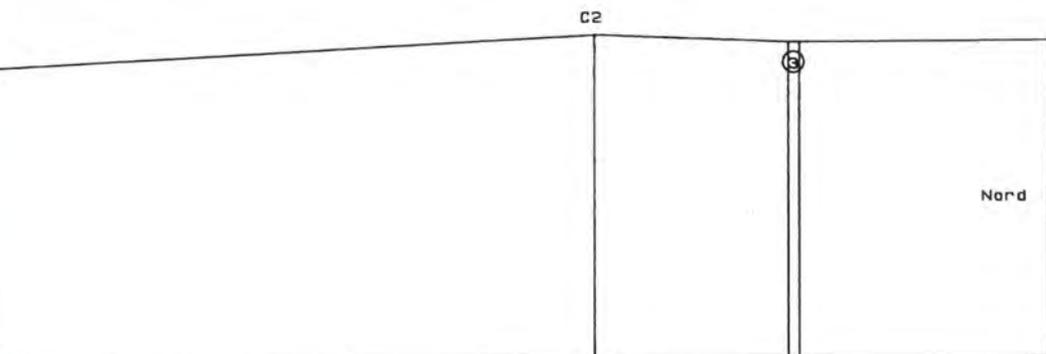
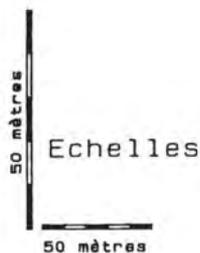
55. A.E.N., *Cadastre*, n° 637, «Chession» : section A, parcelles 45 à 50, soit 13 ha 18 a 45 ca.

56. C.G. ROLAND, *Toponymie namuroise*, dans ASAN, t. XXIII, 1899, pp. 550-551. Sur le territoire de Han-sur-Lesse, ce nom est donné à l'emplacement d'une forteresse gauloise plantée sur un petit plateau isolé. A Ciergnon, un *Cheslon* désignerait une colline où se trouve une petite forteresse romaine.



Légende:

- ① Chemin Assesse-Crupet
- ② Ancien chemin vers Courrière
- ③ Chemin d'aisance
- ④ Chemin d'aisance
- ⑤ Chemin Crupet-Maillen
- A Ruisseau Assesse-Crupet
- B Ruisseau Ivoy-Crupet
- C1 Croisement des profils P1-P2
- C2 Croisement des profils P1-P3



A propos de Cherchamps

A ce jour nous ne possédons que deux mentions de ce lieu-dit habité, situé à proximité de Jassogne, sans doute le long du chemin qui menait à Mianoye.

La première mention connue concerne la vente de l'héritage nommé «*Charchamps*» à Jassogne en 1672⁵⁷. La seconde est à peine plus tardive (1677), mais fait référence à des événements que l'on peut situer à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles; elle atteste explicitement de l'existence d'au moins une maison sise «*en Cherchamps*»⁵⁸.

Ce toponyme n'est plus repris ni à l'*Atlas des communications vicinales*, ni sur le cadastre actuel. Il semble que l'appellation initiale se soit transformée en *Grandchamps*⁵⁹.

Jean-Louis JAVAUX
Av. Léopold II 39
5000 NAMUR
et Jacques LAMBERT
Rue du Grand Bon Dieu 6
5330 ASSESSE

57. A.E.N., *Protocoles notariaux*, n° 980, notaire Senzo (10.11.1672).

58. A.E.N., *Protocoles notariaux*, n° 973, notaire Philippe de Houyouls (25.10.1677). Le témoin prétend être âgé de 117 ans et avoir demeuré «au moulin banal de Houyouls à Gesves, en qualité de maître valet au seigneur Hendrick Harscamp [...] et envoyait et allait luy mesme quérir les moulnées au lieu de Jassoigne et en Cherchamps».

59. Plan cadastral de la commune d'Assesse, 2^e division (Crupet), section B, parcelle 68a : «*Tienne Grandchamp*».

DOCUMENTS D'ARCHIVES

1.— 15 novembre 1661 : narration du déplacement du presbytère, de Jassoigne à Durnal, en 1624.

Frère Norbert Deterne, relligieu de l'abbaye de Notre-Dame de Leffe-lez-Dinant, eagé d'environ septant-six ans, après avoir promis de dire la vérité *in verbo sacerdotis manu apposita* a déposé qu'en l'an 1624 il estoit pasteur de Jassoigne et de Durnal, laquelle cure il a administré l'espace de seize ans, pendant lesquels à deffaut de maison pastorale il en prennoit une à louage, tantost à Durnal et tantost à Mianoye, dépendant de la mesme paroisse, estant véritable que ci-devant passé fort longues années, certaine femme nomée Jenne auroit légaté une sienne maison, avec un petit iardin y contigu, à la cure ou au curé dudit Jassoigne et Durnal, lesdittes maison et iardin scituez sur le baty audit Durnal, à charge de deux muids d'espeautre de rente qu'elle vouloit estre payez chacun an, scavoir un muid au pasteur et l'autre à l'église pour son aniversair, selon que se voit par les registres de laditte cure et selon que scavent tous les paroichiens.

Et comme par les guerres ou autrement audit an 1624 laditte maison se trouvoit ruinée, en sorte qu'il ne restoit plus que la place sur laquelle elle avoit esté bastie, luy qui dépose estant pour lors curé comme dit est, entreprit de rebastir audit lieu soub l'adveu et permission de son prélat, lequel consentit à ce que le déposant feroit rebastir laditte maison soub condition expresse que les paroichiens en payeroient les fraix et qu'ils payeroient les charges de laditte maison, sur laquelle il n'y en avoit pas d'autre que lesdits deux muids, laquelle condition de payer les charges par lesdits paroichiens fut apposée par ledit prélat à cause que selon les statutz de l'ordre des norbertins les maisons des curés ne doivent subiectes à aulcunnes charges.

Ensuite de quoy ceux de la comunaulté promirent à ce déposant une somme de deux cent florins brabant monoye de Liège, de charier les matériaux et de faire la main-d'oeuvre des édifices, en outre de luy livrer hors de leur comunaulté trois beaux chesnes et une naye, laquelle promesse ou accord lesdits mannans firent en présence de feu sire Henry Vicour, lors doyen rurale d'Assesse, lequel à cause que lesdits mannans délayoient à accomplir leur dite promesse leur envoya une ordonnance afin qu'ils eussent à l'effectuer et mesme afin que la chose seroit aultant plus stable, procura que l'évesque de ce diocèse qui estoit pour lors, ratifieroit et approuveroit l'adveu et act de permission dudit prélat.

Ayant lesdits paroichiens peu après payé lesdits deux cent florins brabant monoye de Liège, livré lesdits trois chesnes avec la naye, charié les matériaux et fait la main-d'oeuvre et estant ledit déposant résolu sur son attestation du vingt-septiesme de novembre 1658 mentionnée au XIII^e article des additions du produisant, dit qu'icelle contient la vérité pour autant qu'elle est conforme à ceste sienne déposition, en laquelle après lecture il a persisté et signé, adioustant le déposant que la place sur laquelle laditte maison est construite, avec ledit petit iardin, avant ledit bastiment fait ne valoit pas un muid d'espeautre de rente.

(s) sieur Norbert de Terne

Jan colart, manant de Crupet eagé d'environ soixant-cinqz ans, mis à serment examiné au contenu de son éticquet, dépose qu'il est besoing que d'ancienneté il y a tousiour eu une maison pastorale pour le curé de Jassoigne, Durnal et autres dépendances, laquelle maison ce déposant a veu en estre et estoit scituée audit Durnal et selon la commune forme icelle avec le petit iardin y adiacent avoit esté légatée à laditte cure à charge de deux muids d'espeautre de rente à payer, l'un au curé et l'autre à l'église.

Mais comme laditte maison par les guerres, par viellesse ou autrement a esté ruinée, laditte rente est demeurée sans estre payée, de quoy le mambour de l'église en a autrefois fait ses plaintes à ce déposant, disant (?) que le pasteur ne luy payoit plus le muid d'espeautre qu'il luy souloit payer ci-devant et duquel muid de rente ledit mambour disoit que ledit pasteur estoit chargé, ne pouvant déposer sur le résidu des articles des escripts du produisant désignez en son éticquet.

Qu'est sa déposition en laquelle après lecture il a persisté et signé.

(s) Jan Collart

Henry de Braux, manant de Jassoigne, manouvrier de son stil eagé d'environ soixant ans, mis à serment examiné au contenu de son éticquet, dépose que passé trent-six ans il a espouzé une fille d'un censier de Jassoigne, où depuis lors il a tousiour hanté, et qu'il tient pour véritable ce qu'il a tousiours ouï dire de son beau-père et autres mannans de Jassoigne, scavoir est qu'une bonne personne avoit laissé sa maison et jardin au curé dudit Jassoigne à charge de deux muids d'espeautre de rente payable la moictié au curé et l'autre moictié à l'église, et comme laditte maison par viellesse ou autrement a esté ruinée, les mannans dudit Jassoigne et autres dépendances de laditte cure ont donné de l'argent et des bois et ont charié les matériaux et fait la main-d'oeuvre pour la rédifier, ayant souventefois Martin de Jassoigne, mambour de laditte église, fait ses plaintes à ce déposant, son beau-fis, que ce curé ne luy payoit point le muid d'espeautre deu à l'église.

Qu'est sa déposition en laquelle après lecture il a persisté et marqué.

(s) Marque (*herse*) dudit Henry de Braux

A.E.N., *Enquêtes judiciaires*, n° 5812.

2.— 24 mai 1673 : déclarations à propos des dégradations volontaires qu'aurait commises le curé à l'église de Jassoigne en 1672.

Auiourd'huy XXIII^e may 1673, par-devant moy notaire sousigné et tesmoins embas dénommez, comparut personelement Grégoire Higuét, censier résident à Jassoigne, lequel nous at déclaré sur sa foid corporelle en lieu de serment solemnel qu'il offre de prester au besoing, que l'an dernier vers la feste des Rois, le révérend pasteur de Jassoigne vient à sa maison emprunter une crampe, laquelle luy fut prestée et en estant accomodé, il se transportat vers l'église dudit lieu, ne sachant ni autrement ce que ledit pasteur y at fait avec ladite crampe, mais bien qu'il l'at veu sur une petite eschelle appuyée sur la muraille de ladite église acompagné de Nicolas, son marguelier, détachant les lieres qui sont creux à l'encontre d'icelle, et que quelques temps en après, icelluy pasteur rapportat ladite crampe.

Ainsy fait et attesté audit Jassoigne en présence de Jean Hamerenne et Gilles Braux y résidents, tesmoins requis et appelez les jour, mois et an que dessus.

Marque (+) dudit Grégoire Higuét

Marque (O) de Gilles Braux

Marque (J) de Jean de Hamerenne

(s) Senzo notaire
1673

Là même comparut Jean de Hamerenne, résident à Jassoigne ché Grégoire Higuét, censier audit lieu, lequel nous at déclaré et attesté sur sa foid corporelle en lieu de serment solemnel qu'il offre de prester au besoing, que vers la festes des Roys de l'an dernier, le révérend pasteur de Jassoigne vient du temps du disné emprunter à son maitre une crampe qu'il emportat en mesme instant, ne sachant en quel lieu, mais quelque peu de temps après l'ayant remporté, le comparant a veu qu'icelle crampe estoit chargée de ciment. Sy déclare que promennant authour de l'église dudit lieu, avoir recognu qu'on auroit donné des coups à quelques pierres de la muraille d'icelle, ne sachant qui l'at fait ny avec quoy.

Ainsy fait, attesté et déclaré en présence de Gilles Braux et Martin Gislain tesmoins requis.

Marque (J) de Jean Hamerenne

Marque (X) de Martin Gislain

Marque (O) de Gilles Braux

(s) Senzo notaire
1673

Là même comparut Anne de Buresse, espeuze à Grégoire Higuét, lequel at déclaré et attesté sur sa foid corporelle en lieu de serment solemnel qu'elle offre de prester au besoing, que vers la feste des Rois de l'an dernier, le révérend pasteur de Jassoigne, un jour de dimanche du temps du disné, vient à sa maison emprunter une crampe, disant que c'estoit pour aller abattre des lieres creues contre la muraille de l'église dudit lieu, suivant l'ordonnance de sa grâce révérendissime, comme il disoit.

Ainsy fait, déclaré et attesté audit Jassoigne en présence de Michel Marlair et Gilles Braux
tesmoins requis.

Marque (+) de ladite Anne de Buresse

Marque (H) de Michel Marlair

Marque (O) de Gilles Braux

(s) Senzo notaire
1673

Là même comparut Gilles Braux eagé de vingt-cincqz ans ou environ, lequel nous at déclaré et attesté sur sa foid corporelle en lieu de serment solemnel qu'il offre de prester au besoing, que peu après les Rois de l'an dernier, sy bon se remémore, le révérend pasteur de Jassoigne le vient trouver, luy remonstrant que le révérend proviseur de l'abbaye de Leffe avec un masson devoient venir visiter l'église dudit Jassoigne en bref, laquelle estoit toutte desrompue, et qu'affin qu'iceulx trouveroient plus de suiect de la faire rebastir, il voudroit faire quelque brèche et abattre de la muraille d'icelle église aulcunes fois sur les vesprées ou quand il n'y auroit personne environ ce quartier-là, à quoy le comparant respondit qu'il voiroit, mais l'ayant communicquez à son père qui luy déffendy, il n'y at rien fait.

Ainsy fait et attesté audit Jassoigne en présence de Guillaume de Braux et Martin Gislain, tesmoins requis et appelez les jour, mois et an que dessus.

Marque (O) dudit Gilles de Braux

Marque (4) dudit Guillaume de Braux

Marque (*herse*) de Martin Gislain

(s) Senzo notaire
1673

A.E.N., *Protocoles notariaux*, n° 980.



LIBRAIRIE ANCIENNE
"Au Vieux Quartier"

Livres anciens et régionaux
Cartes et vues anciennes
Catalogue semestriel gratuit

Adrienne GOFFIN
Rue de la Croix, 30
B - 5000 NAMUR
Tél. (081) 22 19 94

ACHAT - VENTE - EDITION
EXPERTISES - PARTAGES